

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 20 juin 2023 à 15 h
201, avenue Laurier, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère de la ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, maire de l'arrondissement
Madame la conseillère Laurence Parent, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Sterlin, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Jean-François Morin, directeur du développement du territoire et des études techniques

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 15 h 09.

CA23 25 0135

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 juin 2023.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions et requêtes du public.

Question reçue via le formulaire disponible en ligne		
Requérant(e)	Membre visé	Question
Laura Bokor	M. le maire	En tant que résidente du quartier depuis près de 2 ans, il est devenu extrêmement difficile de se déplacer en voiture et à vélo dans ma rue (rue Fabre, entre les rues Gilford et boulevard St-Joseph). Le stationnement avec vignette est très limité dans toute la zone entre Papineau et Mentana. Étant donné mes obligations professionnelles, familiales et mes limitations de santé, un véhicule est essentiel pour moi. La ville a récemment manqué de transparence, entraînant un stress et des dépenses croissantes pour les résidents, moi inclus. Serait-il possible pour la ville d'offrir plus de transparence concernant les travaux de construction (privés et publics), d'accorder des accommodements raisonnables tels que des places de stationnement gratuites à proximité, et de considérer une indemnisation pour les résidents, notamment une réduction sur les vignettes de stationnement pour l'année 2023-2024 ? Ces demandes sont-elles réalisables ou dépassent-elles les possibilités pour les résidents ?

10 - Période de questions des membres du conseil.

Il est demandé par le conseiller de la ville Alex Norris la raison de la tenue de cette séance.

CA23 25 0136

Octroi à la firme Ramcor Construction inc. d'un contrat pour la reconstruction de trottoirs et de bordures (RMT), remplacement d'entrée de services d'eau potable (RESEP) et la construction de dos d'âne, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour un montant de 1 976 391,51 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 2 339 086,19 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 143 202,47 \$ et les contingences de 219 492,22 \$, taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public DDTET54-23-05 (1 soumissionnaire).

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir la qualité du réseau routier local, réduire la vitesse des véhicules aux intersections, sécuriser les déplacements des piétons et verdier le secteur;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'octroyer à la firme Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la reconstruction de trottoirs et de bordures (RMT), remplacement d'entrée de services d'eau potable (RESEP) et la construction de dos d'âne, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 976 391,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DDTET54-23-05.

D'autoriser une dépense de 2 339 086,19 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement géométrique sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'autoriser une dépense de 219 492,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense de 143 202,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1237617001

CA23 25 0137

Octroi d'un contrat à la compagnie Les Pavages Céka inc. au montant de 1 296 078,11 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux du projet « Réaménagement géométrique de l'intersection des rues Frontenac et Rachel, PRR sur la rue Marie-Anne, entre les rues des Érables et Fullum, et construction des îlots de refuge aux intersections de la rue Rachel et des rues Garnier et Fabre », et autorisation d'une dépense totale de 1 681 160,37 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-23-02 (3 soumissionnaires).

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Laurence Parent

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 1 681 160,37 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux du projet « Réaménagement géométrique de l'intersection des rues Frontenac et Rachel, PRR sur la rue Marie-Anne, entre les rues des Érables et Fullum, et construction des îlots de refuge aux intersections de la rue Rachel et des rues Garnier et Fabre ».

D'octroyer, à cette fin, un contrat à l'entreprise Les Pavages Céka inc., soit au prix total de 1 296 078,11 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-23-02 (3 soumissionnaires).

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences d'un montant de 129 607,81 \$, taxes incluses.

D'autoriser un budget prévisionnel de frais incidents d'un montant de 255 474,45 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1238275002

CA23 25 0138

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 juin 2023. Il est 15 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Claude Groulx
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2023.
